

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Procès-verbal du Conseil municipal Séance du mardi 10 septembre 2024

Le 10 septembre 2024 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h00, sous la présidence de
Monsieur Cédric MILANI, Maire

Date de la convocation : 04 septembre 2024

Membres présents : Gilbert Longo, Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,
Karine Mollier, Marc Rochet,

Membre absent excusé : Maryline Rivollet (représentée par Estelle MILANI)
Léa Mollier (représenté par Karine MOLLIER)

Membre absent non excusé :

Secrétaire de séance : Karine Mollier

- **Approbation du CR du dernier Conseil en date du 09 juillet 2024**

Modification de l'ordre du jour :

- **Rajout Délibération demande de subvention exceptionnelle pour le comité d'animation de Saint Albin de Vaulserre**
- **Décisions prises par le MAIRE**
 - Soliha a finalisé l'appel d'offre pour les lots concernant la réhabilitation de l'ancien hospice en logements locatifs
Dans un second temps le permis de construire concernant les travaux de réhabilitation de l'hospice a été déposé et validé par les services instructeur fin juillet.
 - Le Rendez-vous au notaire pour la signature du bail concernant l'ancien hospice a été déplacé pour attendre les 2 mois de recours des tiers stipulé dans l'arrêté accordant le permis de construire.
 - Le maire a signé la convention avec l'intercommunalité pour la mise à disposition de deux porte vélos (un pour l'église et un pour la salle des fêtes).
 - Le maire a signé le devis de l'entreprise SainteMarie charpente pour les travaux de la casquette de l'église de 6323.90€ HT Soit 7588.68€ TTC
 - Le maire a signé le devis de l'entreprise ITLEC pour l'installation des prises extérieures de la salle des fêtes de 451,23 € HT soit 541.48€ TTC
 - La réunion de réception des travaux de la réfection de la toiture de l'église est planifié avec Mr Benone (architecte) et l'entreprise Saintemarie charpente, le jeudi 19 septembre à 14h nous avons envoyé une invitation au service du département (Mr Thierry Graillat et Mme Gersende Vandeventer qui nous ont accompagnés depuis le début)
 - Mr le Maire a signé le devis de l'entreprise REVALTECH pour les travaux route de Bonne Blanche pour un montant de 1000€ HT soit 1200€ TTC.

*** Délibération demande de subvention travaux de voirie 2026 auprès du département de l'Isère**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de donner l'autorisation à Mr le maire de signer le dossier de demande de subvention pour les travaux de voirie pour l'année 2026.

*** Délibération demande de subvention travaux de voirie 2027 auprès du département de l'Isère**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de donner l'autorisation à Mr le maire de signer le dossier de demande de subvention pour les travaux de voirie pour l'année 2027.

*** Délibération demande de subvention exceptionnelle pour le comité d'animation de Saint Albin de Vaulserre**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de donner une subvention exceptionnelle de 620 € pour le comité d'animation de St Albin de Vaulserre qui a avancé les frais de la reine, du roi et des dauphines du comice agricole au nom des communes.

*** Délibération convention tripartie de cofinancement**

Mr le Maire expose la convention proposée entre TE38, le SIEGA et la commune concernant les travaux d'alimentation de la station de pompage dans le cadre des travaux d'assainissement en cours sur la commune.

L'intégralité des financements sont supportés par le TE38 et le SIEGA.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de donner l'autorisation à Mr le maire de signer la convention tripartie de cofinancement telle que présentée ce jour.

*** Délibération convention association Foot FC SAV**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de donner l'autorisation à Mr le maire de signer la convention de mise à disposition du local pour l'association Foot FC SAV telle que présentée ce jour, pour l'année 2024-2025

*** Délibération convention association Foot Velanne**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à 7 voix pour /1 contre de Mr Marc Rochet (pour la gratuité des locaux comme stipulé sur la convention), de donner l'autorisation à Mr le maire de signer la convention de mise à disposition du local pour l'association Foot Velanne comme présentée ce jour, pour l'année 2024-2025.

*** Délibération ZAENR**

Monsieur Le Maire expose :

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER,

visé à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Son article 15 demande aux communes de définir, par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR).

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée. (L141-5-3 du code de l'énergie). Pour les porteurs de projet, cela donne un signal clair les incitant à implanter leurs projets en ZAENR, dans la mesure où un projet situé en ZAENR a fait l'objet d'une première concertation et qu'il pourra également bénéficier d'avantages financiers.

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. A contrario, elles ne figurent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

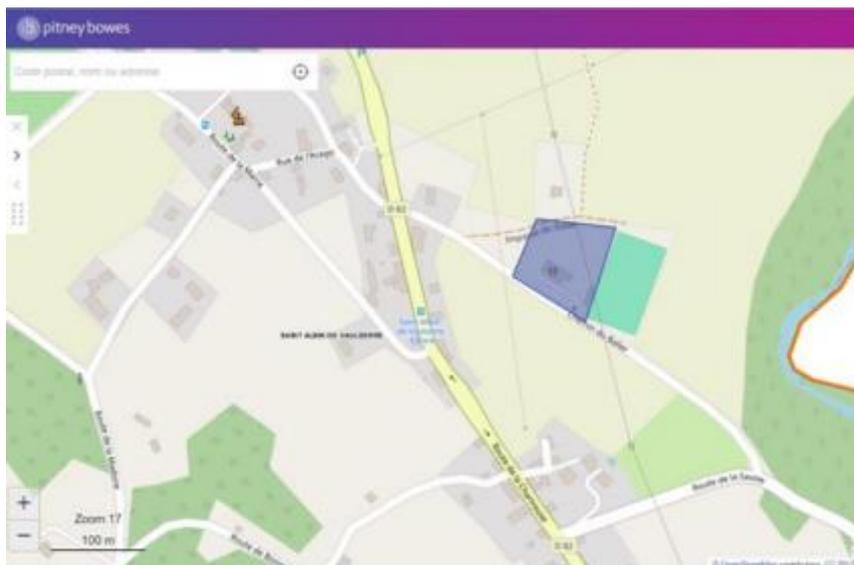
Il est précisé que

- Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas ;

- L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...);

- La commune a l'obligation de transmettre la délibération relative aux zones d'accélération au référent préfectoral aux énergies renouvelables, à l'EPCI dont il est membre afin qu'un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI sur la cohérence des zones par rapport au projet de territoire de l'EPCI soit organisé;

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR ainsi proposées.



Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, d'émettre un avis favorable aux ZAENR ainsi proposées, d'autoriser Mr le Maire à signer tous documents en lien avec cette délibération.

*** Délibération Achat cage de foot à 8**

Mr le Maire présente à l'assemblée les deux devis concernant les cages de football à 8.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de valider le devis de décathlon pro pour l'équipement du terrain de foot à 8 pour un montant de 2169.16€ ht soit 2603.00€ ttc

*** Délibération travaux Pigeon du clocher**

Mr le Maire présente à l'assemblée les deux devis concernant les travaux du clocher.

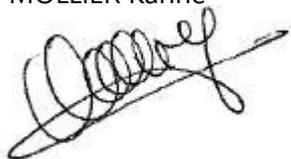
Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise Rhône Alpes Hygiène 3D pour les travaux de Nettoyage, Désinfection et Travail d'herméticité sur le clocher de l'église d'un montant de 3350€ HT soit 4020€ TTC.

- **Point travaux**
 - Point Foot (vestiaires, cages, local, peinture, etc.)
 - Point tondeuse autoportée
 - Point travaux de l'Église
- **Point synthèse du comice.**
 - Les retours concernant le comice sont très positifs
L'ambiance a été très festive, les bénévoles ont été très nombreux et très investis
Une belle réussite pour les deux communes de Saint Albin et de Saint Martin de Vaulserre.
- **Point commissions**
- **Questions Diverses.**

Fin de la réunion à 22H24

Prochain conseil municipal le mardi 8 octobre 2024

Secrétaire de Séance
MOLLIER Karine



Le Maire,
Cédric MILANI

